



États financiers consolidés
29 décembre 2018
(en milliers de dollars canadiens)





Rapport de l'auditeur indépendant

Aux actionnaires de Groupe Colabor Inc.

Notre opinion

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Groupe Colabor Inc. et de ses filiales (collectivement, la « Société ») au 29 décembre 2018 et au 30 décembre 2017 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (IFRS).

Notre audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Société, qui comprennent :

- les états consolidés du résultat pour les exercices clos le 29 décembre 2018 et le 30 décembre 2017;
- les états consolidés du résultat global pour les exercices clos le 29 décembre 2018 et le 30 décembre 2017;
- les états consolidés des variations des capitaux propres pour les exercices clos le 29 décembre 2018 et le 30 décembre 2017;
- les états consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos le 29 décembre 2018 et le 30 décembre 2017;
- les états consolidés de la situation financière au 29 décembre 2018 et au 30 décembre 2017;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés* de notre rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Indépendance

Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers consolidés au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l.
1250, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 2500, Montréal (Québec) Canada H3B 4Y1
T : +1 514 205-5000, F : +1 514 876-1502



Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport de gestion.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations, et nous n'exprimons ni n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de la Société pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, entre autres informations, l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu.

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Jean-François Lecours.

(s) PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.¹

Montréal (Québec)
Le 21 février 2019

¹CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A126402

États consolidés du résultat

Pour les exercices terminés le 29 décembre 2018 et le 30 décembre 2017

(en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

	Notes	2018 (52 semaines) \$	2017 (52 semaines) \$
Ventes	4	1 202 916	1 319 450
Charges opérationnelles, excluant les frais non liés aux opérations courantes et les amortissements	5	1 184 508	1 294 793
Résultat opérationnel avant les frais non liés aux opérations courantes et les amortissements		18 408	24 657
Frais non liés aux opérations courantes	6	1 225	8 297
Amortissements		12 432	11 271
Perte de valeur sur goodwill, immobilisations corporelles et incorporelles	11	2 916	16 440
		16 573	36 008
Résultat opérationnel	4	1 835	(11 351)
Dépréciation de l'instrument financier à la juste valeur par le biais du résultat net		118	224
Charges financières	20	7 790	7 571
		7 908	7 795
Résultat avant impôts		(6 073)	(19 146)
Recouvrement d'impôts	12	(1 686)	(554)
Résultat net		(4 387)	(18 592)
Résultat net de base et dilué par action	21	(0,04)	(0,18)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

États consolidés du résultat global

Pour les exercices terminés le 29 décembre 2018 et le 30 décembre 2017

(en milliers de dollars canadiens)

	Notes	2018 (52 semaines) \$	2017 (52 semaines) \$
Résultat net		(4 387)	(18 592)
Autres éléments du résultat global qui seront reclassés ultérieurement au résultat			
Perte sur l'instrument financier à la juste valeur par le biais du résultat net		(118)	(399)
Reclassement au résultat		118	224
		—	(175)
Autres éléments du résultat qui ne seront pas reclassés au résultat			
Réévaluation de l'obligation au titre de la retraite	19	220	(637)
Impôts sur les autres éléments du résultat global	12	(59)	170
		161	(467)
Total des autres éléments du résultat global		161	(642)
Total du résultat global		(4 226)	(19 234)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

(en milliers de dollars canadiens)

	Capital- actions \$	Options de conversion des débentures convertibles \$	Surplus d'apport \$	Autres éléments du résultat global \$	Déficit \$	Total des capitaux propres \$
Solde au 30 décembre 2017	258 005	1 742	2 506	—	(164 691)	97 562
Résultat net	—	—	—	—	(4 387)	(4 387)
Autres éléments du résultat global	—	—	—	—	161	161
Total du résultat global	—	—	—	—	(4 226)	(4 226)
Actions annulées (note 17)	(2 366)	—	1 317	—	—	(1 049)
Régimes de rémunération à base d'actions (note 19)	—	—	68	—	—	68
Solde au 29 décembre 2018	255 639	1 742	3 891	—	(168 917)	92 355

	Capital- actions \$	Options de conversion des débentures convertibles \$	Surplus d'apport \$	Autres éléments du résultat global \$	Déficit \$	Total des capitaux propres \$
Solde au 31 décembre 2016	258 000	1 742	2 168	175	(145 632)	116 453
Résultat net	—	—	—	—	(18 592)	(18 592)
Autres éléments du résultat global	—	—	—	(175)	(467)	(642)
Total du résultat global	—	—	—	(175)	(19 059)	(19 234)
Actions émises au cours de la période (note 17)	5	—	—	—	—	5
Régimes de rémunération à base d'actions (note 19)	—	—	338	—	—	338
Solde au 30 décembre 2017	258 005	1 742	2 506	—	(164 691)	97 562

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

(en milliers de dollars canadiens)

	Notes	2018 (52 semaines) \$	2017 (52 semaines) \$
Activités opérationnelles			
Résultat net		(4 387)	(18 592)
Impôts différés	12	(1 446)	(1 075)
Amortissements		12 432	11 271
Perte de valeur sur goodwill, immobilisations corporelles et incorporelles	11	2 916	16 440
Charges financières	20	7 790	7 571
Autres		(2 511)	(554)
		14 794	15 061
Variation nette du fonds de roulement	22	3 697	3 056
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles		18 491	18 117
Activités d'investissement			
Acquisitions d'immobilisations corporelles	8	(3 554)	(1 851)
Produit de dispositions d'immobilisations corporelles	8	163	330
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	9	(552)	(490)
Autres		(32)	(58)
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement		(3 975)	(2 069)
Activités de financement			
Utilisation de la facilité de crédit	14	(5 689)	(7 784)
Paiement en vertu de contrats de location	14	(993)	(658)
Émission de capital-actions, net des frais afférents	17	—	5
Charges financières payées	20	(6 959)	(6 702)
Flux de trésorerie utilisés pour les activités de financement		(13 641)	(15 139)
Variation nette du découvert bancaire		875	909
Découvert bancaire au début		(6 559)	(7 468)
Découvert bancaire à la fin		(5 684)	(6 559)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

(en milliers de dollars canadiens)

	Notes	Au 29 décembre 2018 \$	Au 30 décembre 2017 \$
Actif			
Courant			
Clients et autres débiteurs	7	90 038	94 651
Stocks		78 229	78 663
Frais payés d'avance		2 911	3 636
Autres		1 621	1 124
Actif courant		172 799	178 074
Non courant			
Immobilisations corporelles	8	11 142	11 140
Immobilisations incorporelles	9	38 090	46 228
Goodwill	10	70 813	70 813
Actif d'impôts différés	12	4 383	3 382
Autres		581	1 452
Actif non courant		125 009	133 015
Total de l'actif		297 808	311 089
Passif			
Courant			
Découvert bancaire		5 684	6 559
Fournisseurs et autres créiteurs	13	96 562	97 787
Portion à court terme de la dette à long terme	14	1 027	758
Autres		533	982
Passif courant		103 806	106 086
Non courant			
Dette à long terme	14	50 847	54 129
Débiteures convertibles	15	49 341	49 105
Obligation au titre de la retraite	19	1 066	1 301
Provisions	16	140	2 267
Passif d'impôts différés	12	253	639
Passif non courant		101 647	107 441
Total du passif		205 453	213 527
Capitaux propres			
Capitaux propres attribuables aux actionnaires		92 355	97 562
Total du passif et des capitaux propres		297 808	311 089

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Les états financiers consolidés ont été approuvés et autorisés pour la publication par le conseil d'administration le 21 février 2019.

Pour le conseil,

/s/ Raymond Paré, administrateur

/s/ Robert Cloutier, administrateur

(en milliers de dollars canadiens)

1 Nature des activités

Groupe Colabor Inc. (ci-après le « Groupe ») et ses filiales en propriété exclusive (ci-après collectivement la « Société ») effectuent la distribution et la commercialisation de produits alimentaires et de produits liés à l'alimentation au Canada.

Le Groupe est constitué en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions. Il s'agit d'une société canadienne dont le siège social est situé au 1620, boulevard De Montarville, Boucherville, Québec, J4B 8P4. Les actions du Groupe et les débetures convertibles sont cotées à la Bourse de Toronto (TSX : GCL et TSX : GCL.DB.A).

La fin de l'exercice de la Société est le dernier samedi du mois de décembre. Les exercices terminés le 29 décembre 2018 et le 30 décembre 2017 comptaient chacun 52 semaines.

2 Principales méthodes comptables

Généralités

Les présents états financiers consolidés de la Société ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (*International Financial Reporting Standards* ou IFRS), tel que publié par l'International Accounting Standard Board.

Les états financiers consolidés ont été dressés selon les principales méthodes comptables décrites dans la présente note, lesquelles ont été appliquées de la même manière durant les deux exercices, à l'exception de la norme IFRS 9 adoptée en 2018.

Base d'évaluation

Les présents états financiers consolidés ont été préparés selon la méthode du coût historique, à l'exception de certains instruments financiers évalués à la juste valeur et de l'obligation au titre de la retraite qui est évaluée à la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations constituées moins la juste valeur des actifs du régime de retraite.

Principes de consolidation

Les états financiers consolidés intègrent les comptes de la société mère et de ses filiales.

La société mère contrôle une filiale lorsqu'elle est exposée ou qu'elle a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec la filiale et qu'elle a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'elle détient sur celle-ci. Les filiales entrent dans le périmètre de consolidation à la date à laquelle leur contrôle est acquis par la Société, et ce, jusqu'à ce que le contrôle cesse.

Les états financiers consolidés incluent les comptes du Groupe et de ses filiales qui sont toutes détenues en propriété exclusive. Les opérations et les soldes intragroupe ainsi que les gains et les pertes latents sur les opérations entre les sociétés du groupe sont éliminés lors de la consolidation.

(en milliers de dollars canadiens)

Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. La contrepartie transférée par la Société pour obtenir le contrôle d'une entreprise est calculée comme la somme, à la date d'acquisition, des justes valeurs des actifs transférés, des dettes contractées et des capitaux propres émis par la Société, lesquels comprennent la juste valeur de tous les actifs ou passifs résultant d'un accord de contrepartie éventuelle. Les coûts d'acquisition sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, la Société comptabilise les actifs identifiables acquis et les passifs repris, incluant les passifs éventuels, et ce, peu importe s'ils ont été comptabilisés dans les états financiers de l'entreprise acquise avant l'acquisition. Les actifs acquis et les passifs repris sont généralement évalués à la juste valeur à la date d'acquisition.

Le goodwill est inscrit après la comptabilisation séparée des immobilisations incorporelles identifiables. Le goodwill est évalué comme l'excédent de la somme de a) la juste valeur de la contrepartie transférée, b) le montant de toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise et c) la juste valeur à la date d'acquisition de toute participation précédemment détenue par la Société dans l'entreprise acquise, sur la juste valeur, à la date d'acquisition, de l'actif net identifiable acquis. Si la juste valeur de l'actif net identifiable acquis excède la somme calculée précédemment, le montant excédentaire (c'est-à-dire le profit résultant d'une acquisition à des conditions avantageuses) est immédiatement comptabilisé en résultat.

Comptabilisation des produits

Les ventes de marchandises constituent la seule source significative de produits liés aux activités ordinaires. Les ventes de marchandises figurant aux états consolidés du résultat sont comptabilisées lorsque la Société a transféré le contrôle des marchandises aux clients, soit à la livraison des marchandises et que toutes les obligations de prestations sont remplies. Les montants comptabilisés au titre des ventes de marchandises représentent la juste valeur de la contrepartie reçue de la part de tiers pour des ventes de marchandises, excluant les taxes sur les produits et services, et déduction faite des retours, rabais et remises. À ce moment il n'y a plus de conditions autres que le passage du temps pour que le paiement soit dû.

La Société comptabilise les remises aux clients à titre de diminution du prix de vente aux états consolidés du résultat. La Société comptabilise ces remises lorsqu'il est hautement probable qu'elles se réalisent et qu'elles puissent faire l'objet d'une estimation raisonnable. Un passif contractuel est comptabilisé pour les remises estimées à payer aux clients.

Remises des fournisseurs

La Société comptabilise les remises des fournisseurs en diminution du prix des biens des fournisseurs et réduit les achats de marchandises et le stock connexe figurant dans les états consolidés du résultat et de la situation financière. Certaines exceptions s'appliquent quand la contrepartie en espèces reçue constitue un remboursement des frais de vente supplémentaires engagés par le revendeur, auquel cas la remise est constatée selon la substance de l'entente à titre de réduction des charges opérationnelles. Également, la Société comptabilise à titre de produits les remises fournisseurs obtenues à l'égard des ventes directes aux clients.

La Société comptabilise les remises lorsque l'encaissement est considéré comme probable et qu'il peut faire l'objet d'une estimation raisonnable. La Société se base sur les prévisions d'achats de marchandises ainsi que sur les conditions contractuelles pour déterminer la probabilité et l'estimation de l'encaissement. Les hypothèses sont réévaluées à chaque période.

(en milliers de dollars canadiens)

Monnaie fonctionnelle et de présentation

Les états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens. C'est également la monnaie fonctionnelle de la Société.

Impôts sur le résultat

Les charges d'impôts comprennent les impôts exigibles et différés. Elles sont constatées aux états consolidés du résultat et du résultat global, sauf pour les impôts liés aux capitaux propres. Dans ce cas précis, la charge d'impôt est comptabilisée en diminution des capitaux propres.

Les actifs ou les passifs d'impôts exigibles correspondent aux obligations ou aux réclamations des périodes précédentes ou courantes des administrations fiscales qui ne sont toujours pas reçues ou payées à la fin de la période de présentation de l'information financière. Les impôts exigibles sont calculés en fonction du bénéfice imposable qui diffère du résultat dans les états financiers. Le calcul des impôts exigibles est fondé sur les taux d'impôt et les réglementations fiscales qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du passif fiscal sur les différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs et leurs bases fiscales. Toutefois, les impôts différés ne sont pas comptabilisés au moment de la comptabilisation initiale du goodwill ou au moment de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif, à moins que la transaction y donnant lieu ne soit un regroupement d'entreprises ou qu'elle ait une incidence sur le bénéfice imposable ou comptable. Les impôts différés sur les différences temporaires liées à la participation dans des filiales et des coentreprises ne sont pas comptabilisés si la Société est en mesure de contrôler le renversement de ces différences temporaires et s'il est probable que le renversement ne se produira pas dans un avenir prévisible.

Les actifs ou les passifs d'impôts différés sont calculés, sans actualisation, selon les taux d'impôt dont l'application est attendue au cours de leur période de réalisation respective lorsque ces taux sont adoptés ou quasi adoptés avant la fin de la période de présentation de l'information financière. Les passifs d'impôts différés sont toujours comptabilisés en entier.

Les actifs d'impôts différés sont comptabilisés dans la mesure où il est probable qu'ils permettront de compenser un bénéfice imposable futur.

Les actifs ou les passifs d'impôts différés sont compensés uniquement lorsque la Société a le droit et l'intention de compenser les actifs ou les passifs d'impôts exigibles découlant des mêmes administrations fiscales.

Les variations des actifs ou des passifs d'impôts différés sont comptabilisées à titre de produits ou de charges d'impôts en résultat, sauf s'ils concernent des éléments qui ont été comptabilisés en autres éléments du résultat global ou directement en capitaux propres, auquel cas l'impôt différé correspondant est également comptabilisé en autres éléments du résultat global ou en capitaux propres.

Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la Société mère par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le résultat dilué par action est calculé en ajustant le résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la société mère ainsi que le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, des effets de toutes les actions ordinaires potentiellement dilutives. Pour le calcul du résultat dilué, il faut considérer que les actions ordinaires potentiellement dilutives ont été converties en actions ordinaires au début de la période, ou à la date d'émission des actions ordinaires si celle-ci est ultérieure. Les actions ordinaires potentielles sont en lien avec les débentures convertibles, le régime d'actions liées au rendement (ALR) et les options d'achat d'actions.

(en milliers de dollars canadiens)

Secteurs opérationnels

En conformité avec l'IFRS 8 *Secteurs opérationnels*, la Société présente et divulgue l'information sectorielle selon les informations examinées régulièrement par la direction dans le but de déterminer la performance de chacun des secteurs. Les secteurs opérationnels sont présentés selon les mêmes critères utilisés pour la production du rapport interne remis à la direction. La Société évalue la performance selon le résultat sectoriel avant les frais non liés aux opérations courantes, les amortissements, les charges financières et les impôts. La Société comptabilise les opérations intersectorielles qui ont lieu dans le cours normal des activités à la juste valeur.

La Société compte deux secteurs opérationnels : la distribution aux entreprises en majeure partie de services alimentaires (segment Distribution) et la vente à des distributeurs en alimentation (segment Grossiste).

Les méthodes comptables qui s'appliquent aux secteurs sont les mêmes que celles décrites dans les principales méthodes comptables, sauf que les éléments suivants ne sont pas attribués aux résultats des secteurs opérationnels de l'entité :

- Charges du siège social (rémunération du personnel et autres charges non attribuées);
- Charges financières;
- Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles;
- Frais non liés aux opérations courantes;
- Perte de valeur sur placements en actions, goodwill, immobilisations corporelles et incorporelles;
- Charges d'impôts.

Stock

Le stock est évalué au coût ou à la valeur nette de réalisation, selon le moins élevé des deux. Le coût est déterminé selon la méthode du coût moyen.

Le coût du stock comprend tous les coûts d'achat et les autres coûts engagés pour amener le stock à l'endroit et dans l'état où il se trouve, déduction faite des remises des fournisseurs.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal des activités, diminué des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Le coût d'acquisition compte des frais engagés pour acheter et installer les actifs en question.

Le terrain n'est pas amorti. L'amortissement des autres immobilisations corporelles est calculé sur les composantes qui ont des durées d'utilité homogènes selon le mode d'amortissement linéaire, de façon à amortir le coût initial sur les durées d'utilité estimées en tenant compte des valeurs résiduelles. Les durées d'utilité sont les suivantes :

Mobilier, équipement et véhicules des entrepôts	De 5 à 15 ans
Véhicules routiers et véhicules routiers détenus à titre de location-financement	De 7 à 10 ans
Matériel informatique	4 ans
Améliorations locatives	Durée des baux; de 10 à 20 ans

(en milliers de dollars canadiens)

Les durées d'utilité, le mode d'amortissement et les valeurs résiduelles sont revus chaque année en tenant compte de la nature des actifs, de l'usage prévu et de l'évolution technologique.

L'amortissement débute dès que l'actif est prêt à être mis en service.

L'amortissement est présenté dans « Amortissements » aux états consolidés du résultat.

Le profit ou la perte résultant de la sortie d'une immobilisation corporelle correspond à la différence entre le produit de la sortie et la valeur comptable de l'actif, et est comptabilisé en résultat dans les charges opérationnelles.

Immobilisations incorporelles

Logiciels de distribution, bonis à la signature et relations client

Ces immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Le coût d'acquisition des logiciels de distribution tient compte des frais engagés pour acheter et installer les logiciels.

Toutes les relations clients proviennent des regroupements d'entreprises et répondent aux critères de comptabilisation des immobilisations incorporelles.

Les bonis à la signature sont engagés dans le cadre du renouvellement des ententes de distribution et sont amortis à compter de la date d'entrée en vigueur de l'entente.

Leur amortissement est calculé selon le mode d'amortissement linéaire, de façon à amortir le coût initial sur les durées d'utilité estimées en tenant compte des valeurs résiduelles. Les durées d'utilité sont les suivantes :

Logiciels de distribution	De 4 à 7 ans
Bonis à la signature	De 5 à 7 ans
Relations clients	De 2 à 20 ans

Les durées d'utilité, le mode d'amortissement et les valeurs résiduelles sont revus chaque année en tenant compte de la nature des actifs, de l'usage prévu et de l'évolution technologique.

L'amortissement débute dès que l'actif est prêt à être mis en service.

L'amortissement est présenté dans « Amortissements » aux états consolidés du résultat.

Marques de commerce

Les marques de commerce ont une durée d'utilité indéterminée étant donné que la direction n'a pas l'intention de s'en départir, sont comptabilisées selon le modèle du coût et ne sont pas amorties. Elles sont soumises à un test de dépréciation annuellement ou plus fréquemment si des événements ou des changements de situation indiquent qu'elles ont subi une perte de valeur.

Goodwill

Le goodwill représente les avantages économiques futurs résultant d'un regroupement d'entreprises qui ne sont pas identifiés individuellement et comptabilisés séparément. Le goodwill est comptabilisé au coût diminué du cumul des pertes de valeur.

(en milliers de dollars canadiens)

Test de dépréciation du goodwill, des immobilisations incorporelles et des immobilisations corporelles

Aux fins de l'évaluation de la dépréciation, les actifs sont regroupés aux niveaux les plus bas générant des entrées de trésorerie largement indépendantes (unités génératrices de trésorerie). Par conséquent, certains actifs sont soumis individuellement à un test de dépréciation, tandis que d'autres sont testés au niveau de l'unité génératrice de trésorerie (UGT). Le goodwill est affecté aux UGT qui devraient bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises et qui représentent, pour la Société, le niveau le plus bas auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi par la direction.

Les UGT auxquelles un goodwill a été affecté et les marques de commerce à durée d'utilité indéterminée doivent être soumises à un test de dépréciation lorsqu'un événement défavorable intervient et au moins toutes les années. Tous les autres actifs individuels ou unités génératrices de trésorerie sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable.

Une perte de valeur égale au montant par lequel la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT excède sa valeur recouvrable est comptabilisée dans « Perte de valeur sur goodwill, immobilisations corporelles et incorporelles » aux états consolidés du résultat. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de sa vente et de sa valeur d'utilité. Pour déterminer sa juste valeur, la direction procède à une estimation des flux de trésorerie futurs provenant de chaque actif ou de chaque UGT, puis elle détermine un taux d'intérêt avant impôts aux fins du calcul de la valeur actualisée de ces flux de trésorerie. Les données utilisées pour les tests de dépréciation sont directement liées au budget le plus récent approuvé de la Société. Les facteurs d'actualisation sont établis individuellement pour chaque actif ou UGT et reflètent leur profil de risque respectif déterminé par la direction.

Les pertes de valeur liées aux UGT sont d'abord portées en réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à cette UGT. Toute perte de valeur restante est répartie au prorata des autres actifs de l'UGT.

Exception faite du goodwill, tous les actifs sont subséquemment réévalués afin de relever tout indice indiquant qu'une perte de valeur comptabilisée antérieurement puisse ne plus exister. Une perte de valeur peut être reprise sur les actifs autres que le goodwill si la valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie excède sa valeur comptable. La valeur comptable d'un actif augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, déduction faite des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

Biens loués

Les contrats de location aux termes desquels la Société assume la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété sont classés comme des contrats de location-financement. Lors de la comptabilisation initiale, les actifs détenus dans le cadre de contrats de location-financement sont comptabilisés dans les « immobilisations corporelles » à la juste valeur ou à la valeur actualisée des paiements minimaux de location, selon le moins élevé des deux. Un passif correspondant est comptabilisé comme une obligation découlant de contrat de location. Dans les périodes subséquentes, les intérêts relatifs à l'obligation sont comptabilisés dans « charges financières » aux états consolidés du résultat.

Les autres contrats de location sont des contrats de location simple et les actifs loués ne sont pas comptabilisés à l'état consolidé de la situation financière de la Société. Les paiements versés aux termes d'un contrat de location simple sont comptabilisés au résultat net sur une base linéaire pendant toute la durée du contrat de location. Les frais connexes, comme ceux se rapportant à la maintenance et à l'assurance, sont comptabilisés en charge au fur et à mesure qu'ils sont engagés.

Instruments financiers**IAS 39**

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque la Société devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à expiration, ou lorsque l'actif financier et tous les risques et avantages importants sont transférés.

(en milliers de dollars canadiens)

Un passif financier est décomptabilisé en cas d'extinction, de résiliation, d'annulation ou d'expiration.

Actifs financiers

a) Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés assortis de paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. La Société évalue initialement à la juste valeur majorée des coûts de transaction ses prêts et créances. Après leur comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, moins une provision pour perte de valeur. L'actualisation est omise si son effet est non significatif. La Société inclut dans cette catégorie les clients et autres débiteurs et les prêts à recevoir.

b) Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont des actifs financiers non dérivés qui sont désignés comme étant dans cette catégorie ou qui ne se qualifient pas pour le classement dans aucune des autres catégories d'actifs financiers. Les actifs financiers disponibles à la vente comprennent le placement en actions dans Investissements Colabor Inc.

Les instruments financiers inclus dans cette catégorie sont évalués par la Société à la juste valeur et les coûts liés à la transaction sont ajoutés à celle-ci. Par la suite, les actifs disponibles à la vente sont évalués à la juste valeur. Les profits et les pertes sont comptabilisés en autres éléments du résultat global et sont inclus dans la rubrique « Autres éléments du résultat global » aux états consolidés des variations des capitaux propres. Lorsque l'actif est sorti ou qu'il a subi une dépréciation, le profit ou la perte cumulé comptabilisé dans les autres éléments du résultat global est reclassé aux résultats et le reclassement est présenté dans la « Dépréciation de l'actif financier disponible à la vente » aux états consolidés du résultat.

c) Dépréciation d'actifs financiers

Tous les actifs financiers, sont soumis à un test de dépréciation au moins à chaque date de clôture. Les actifs financiers sont dépréciés lorsqu'il existe des indications objectives qu'un actif financier ou un groupe d'actifs financiers a subi une perte de valeur.

Une indication objective de dépréciation pourrait notamment inclure :

- des difficultés financières importantes de la part de l'émetteur ou du débiteur;
- une rupture de contrat tel un défaut de paiement des intérêts ou du principal;
- la probabilité croissante de faillite ou d'une restructuration financière de l'emprunteur.

Les débiteurs individuellement significatifs sont soumis à un test de dépréciation lorsqu'ils sont en souffrance ou qu'il existe des indications objectives qu'une contrepartie en particulier ne respectera pas ses obligations. Les débiteurs qui ne sont pas considérés comme ayant subi une dépréciation individuellement sont soumis à un test de dépréciation de groupe déterminé en fonction du secteur d'activité. Des indications objectives de dépréciation d'un groupe de débiteurs peuvent inclure l'expérience passée de la Société en matière de recouvrement, une hausse dans le nombre de jours du délai de recouvrement du portefeuille tout comme un changement au niveau national ou local des conditions économiques en corrélation avec le défaut de paiement des débiteurs.

Passifs financiers

Les passifs financiers de la Société comprennent le découvert bancaire, les fournisseurs et autres créanciers excluant les taxes de vente à remettre et la rémunération à payer, les remises à payer, les obligations découlant de contrats de location, la facilité de crédit, la dette subordonnée et les débentures convertibles.

(en milliers de dollars canadiens)

Les passifs financiers inclus dans cette catégorie sont comptabilisés initialement à la juste valeur et les coûts liés à la transaction sont déduits de cette juste valeur. Par la suite, ils sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Ils sont présentés dans les passifs courants lorsqu'ils sont remboursables au cours des 12 mois suivant la date de clôture, sinon ils sont classés comme non courants.

Les charges d'intérêts sont présentées dans les « Charges financières » aux états consolidés du résultat.

Débiteures convertibles

Les composantes des débiteures convertibles ont été présentées séparément à titre de passif et de composante des capitaux propres. La valeur de la composante passif des débiteures a été établie, au moment de son émission, en actualisant les obligations futures en matière d'intérêt ainsi que le capital dû à l'échéance à un taux d'actualisation qui représente le taux d'intérêt créditeur estimatif dont la Société pourrait se prévaloir pour des débiteures similaires sans droit de conversion. La partie résiduelle du produit brut tiré de l'émission de ces débiteures est présentée à titre d'option de conversion des débiteures dans les capitaux propres après déduction de l'incidence fiscale, et n'est pas revue ultérieurement. Le montant attribué y demeure pendant toute la durée des débiteures convertibles connexes. Les frais d'émission des débiteures convertibles sont imputés aux deux composantes au prorata de la répartition du produit de l'émission.

La composante passif présentée aux états consolidés de la situation financière augmente sur la durée des débiteures jusqu'à atteindre la valeur nominale totale des débiteures en circulation à l'échéance. La différence, soit l'accroissement des débiteures convertibles, est présentée à titre de charges d'intérêts effectifs sur les débiteures. Par conséquent, les intérêts débiteurs reflètent le taux effectif de la composante passif des débiteures convertibles. Lorsque les porteurs font la conversion des débiteures convertibles en actions ordinaires, les deux composantes mentionnées ci-dessus sont transférées au capital-actions. Si l'option de conversion n'est pas exercée à la date d'échéance des débiteures convertibles, l'élément capitaux propres des débiteures convertibles sera transféré au surplus d'apport.

IFRS 9

En juillet 2014, l'IASB a publié IFRS 9 laquelle remplace IAS 39 *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. IFRS 9 introduit des améliorations comprenant un modèle plus logique de classification et d'évaluation des actifs financiers, un modèle unique de dépréciation plus prospectif, fondé sur les pertes de crédit attendues et un modèle de comptabilité de couverture substantiellement modifié. Cette norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018.

La Société a adopté l'IFRS 9 *Instruments financiers* avec prise d'effet le 31 décembre 2017. L'adoption de l'IFRS 9 a donné lieu à des changements de méthodes comptables, mais à aucun ajustement aux montants comptabilisés dans les états financiers consolidés. Voici la nouvelle méthode de la Société pour la comptabilisation des instruments financiers selon l'IFRS 9.

a) Classement

La Société détermine le classement des instruments financiers au moment de la comptabilisation initiale et les classe dans les catégories suivantes aux fins de l'évaluation :

- instruments qui seront ultérieurement évalués à la juste valeur, soit à la juste valeur par le biais du résultat net (JVBRN) ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVAERG);
- instruments qui seront évalués au coût amorti.

(en milliers de dollars canadiens)

Le classement des instruments d'emprunt découle du modèle économique que suit la Société pour la gestion des actifs financiers et des caractéristiques de flux de trésorerie contractuels de ceux-ci. Les actifs qui sont détenus pour la perception de flux de trésorerie contractuels et pour lesquels ces flux de trésorerie correspondent uniquement à des remboursements de principal et des versements d'intérêts sont évalués au coût amorti. Les instruments de capitaux propres qui sont détenus à des fins de transaction (y compris tous les instruments dérivés sur actions) sont classés comme étant à la JVBRN. Pour ce qui est des autres instruments de capitaux propres, la Société peut faire le choix irrévocable (soit instrument par instrument), au jour de leur acquisition, de les désigner comme étant à la JVAERG. Les passifs financiers sont évalués au coût amorti, à moins qu'ils doivent être évalués à la JVBRN (comme les instruments détenus à des fins de transaction ou les dérivés) ou que la Société ait choisi de les évaluer à la JVBRN.

Les instruments financiers comportant des dérivés incorporés sont considérés intégralement pour déterminer si leurs flux de trésorerie correspondent uniquement à des remboursements de principal et des versements d'intérêts.

La Société a effectué une évaluation détaillée de ses actifs et passifs financiers au 31 décembre 2017. Le tableau suivant présente le classement initial selon l'IAS 39 et le nouveau classement selon l'IFRS 9 :

Actifs & passifs financiers	Classement initial selon l'IAS 39	Nouveau classement selon IFRS 9
Clients et autres débiteurs	Prêts et créances (coût amorti)	Coût amorti
Découvert bancaire	Autres passifs	Coût amorti
Fournisseurs et autres créditeurs	Coût amorti	Coût amorti
Dette à long terme	Autres passifs	Coût amorti
Déventures convertibles	Autres passifs	Coût amorti

b) Évaluation

Instruments financiers au coût amorti

Les instruments financiers au coût amorti sont comptabilisés initialement à la juste valeur, et ultérieurement au coût amorti, diminué de toute perte de valeur.

Instruments financiers à la JVBRN

Les instruments financiers à la JVBRN sont comptabilisés initialement à la juste valeur et les frais de transaction sont passés en charges dans les états consolidés des résultats. Les profits et pertes réalisés et latents découlant des variations de la juste valeur des actifs et passifs financiers détenus à la JVBRN sont inclus dans les états consolidés des résultats de la période pendant laquelle ils surviennent. Lorsque la direction a choisi de comptabiliser un passif financier à la JVBRN, les variations liées au risque de crédit propre à la Société seront comptabilisées dans les états consolidés des résultats.

c) Dépréciation

Depuis le 30 décembre 2017, la Société évalue de façon prospective les pertes de crédit attendues liées aux instruments d'emprunt comptabilisés au coût amorti et à la JVAERG. La méthode de dépréciation appliquée varie selon qu'il existe ou non une augmentation importante du risque de crédit. Pour les clients, la Société applique la méthode simplifiée permise par l'IFRS 9, selon laquelle les pertes attendues sur la durée de vie doivent être comptabilisées depuis la comptabilisation initiale des clients.

(en milliers de dollars canadiens)

d) Décomptabilisation

Actifs financiers

La Société décomptabilise les actifs financiers uniquement lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie des actifs financiers arrivent à expiration, ou lorsqu'elle transfère les actifs financiers et la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété à une autre entité. Les profits et les pertes résultant de la décomptabilisation sont généralement comptabilisés dans les états consolidés du résultat global.

Passifs financiers

La Société décomptabilise les passifs financiers uniquement lorsque les obligations qui en résultent sont éteintes, qu'elles sont annulées ou qu'elles ont expiré. La différence entre la valeur comptable d'un passif financier décomptabilisé et la contrepartie payée ou à payer, y compris les actifs non monétaires transférés ou les passifs pris en charge, est comptabilisée dans les états consolidés des résultats.

Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels

Les provisions représentent des passifs de la Société pour lesquels l'échéance ou le montant est incertain. Les provisions sont comptabilisées lorsque la Société a une obligation actuelle juridique ou implicite, résultant d'événements passés qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que les montants peuvent être estimés de manière fiable. Une obligation actuelle découle de la présence d'obligations juridiques ou implicites résultant d'événements passés, comme des garanties de produits accordées, des litiges ou des contrats déficitaires.

L'évaluation des provisions correspond aux dépenses estimées nécessaires à l'extinction de l'obligation actuelle, en fonction des éléments probants les plus fiables disponibles à la date de clôture, incluant les risques et les incertitudes liés à l'obligation actuelle. Les provisions sont évaluées à la valeur actuelle des dépenses attendues pour éteindre l'obligation à l'aide d'un taux d'actualisation reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques propres à l'obligation. L'augmentation de la provision découlant du temps écoulé est comptabilisée au résultat à titre de charges financières.

Un remboursement, que la Société a la quasi-certitude de recevoir d'un tiers, relativement à l'obligation est comptabilisé comme un actif distinct. Toutefois, cet actif ne doit pas être supérieur au montant de la provision afférente.

Les provisions sont revues à chaque date de présentation de l'information financière et ajustées pour refléter les meilleures estimations actuelles à cette date.

Lorsqu'une sortie possible de ressources représentatives d'avantages économiques résultant d'une obligation actuelle est considérée comme improbable ou peu probable, aucun passif n'est comptabilisé à moins qu'il n'ait été repris à l'occasion d'un regroupement d'entreprises.

Obligation au titre de la retraite et autres avantages du personnel

La Société offre des avantages postérieurs à l'emploi par l'intermédiaire de régimes à cotisations définies et d'un régime à prestations définies.

Les contributions aux régimes à cotisations définies sont comptabilisées en charges dans la période au cours de laquelle les services correspondants du personnel sont reçus.

Le passif lié au régime à prestations définies comptabilisé dans les états consolidés de la situation financière correspond à la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture diminuée de la juste valeur des actifs du régime.

(en milliers de dollars canadiens)

La réévaluation de l'obligation au titre de la retraite, qui comprend les écarts actuariels relatifs aux obligations et le rendement des actifs du régime en excédent du revenu d'intérêts, est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global immédiatement au déficit sans reclassement ultérieur au résultat.

Rémunération fondée sur des actions**Régime d'options d'achat d'actions**

La Société offre un régime d'options d'achat d'actions réglées en instruments de capitaux propres à certains de ses dirigeants et employés. Ce régime ne comporte pas d'option de règlement en trésorerie.

Tous les biens et les services reçus en contrepartie de l'octroi d'options d'achat d'actions sont évalués à leur juste valeur, sauf si cette juste valeur ne peut être estimée de façon fiable. Si la Société ne peut estimer de façon fiable la juste valeur des biens ou des services reçus, elle doit en évaluer la valeur directement par référence à la juste valeur des instruments de capitaux propres. Cette juste valeur est évaluée à la date d'attribution.

La rémunération fondée sur des actions est ultimement comptabilisée en charges dans les états consolidés du résultat avec la contrepartie en crédit au compte de surplus d'apport.

Dans les cas où des périodes ou des conditions d'acquisition de droits s'appliquent, la charge est répartie sur la période d'acquisition en fonction de la meilleure estimation disponible du nombre d'options sur actions dont l'acquisition est attendue. Les conditions d'acquisition non liées au marché font partie des hypothèses portant sur le nombre d'options qui, selon les attentes, deviendront exerçables. Les estimations sont ensuite révisées lorsqu'il y a des indications selon lesquelles le nombre d'options sur actions dont l'acquisition est attendue diffère des estimations précédentes. Tout rajustement cumulatif avant l'acquisition des droits est comptabilisé dans la période en cours. Aucun rajustement n'est apporté aux charges comptabilisées dans des périodes antérieures si le nombre d'options sur actions qui ont finalement été acquises diffère de celui qui avait été prévu au moment de l'acquisition.

Au moment de l'exercice d'une option sur actions, les produits reçus moins les coûts de transaction directement attribuables sont portés au crédit du capital-actions ainsi que le coût de rémunération correspondant qui avait été constaté à titre de surplus d'apport.

Régime d'actions liées au rendement

La Société offre un régime d'actions liées au rendement (ALR) à certains dirigeants et employés de la Société. Les ALR sont acquises après une durée maximale de trois ans sur la base de cibles de rendement. Le coût de rémunération est évalué à la juste valeur des actions à la date d'attribution et est constaté en charges sur la période de service concernée avec une augmentation correspondante du surplus d'apport. La Société comptabilise la charge liée à ce régime en fonction de l'atteinte prévue de cibles de rendement. L'incidence de toute variation du nombre d'ALR à acquérir est comptabilisée durant la période au cours de laquelle l'estimation est révisée.

Selon le régime d'ALR, les actions sont achetées sur le marché libre au nom des participants au régime et sont inscrites et comptabilisées au coût en réduction des capitaux propres. Dans les cas où la juste valeur des actions à la date d'attribution est supérieure au prix d'acquisition payé par la Société, l'écart est inscrit à titre de surplus d'apport. Dans les cas où la juste valeur des actions à la date d'attribution est inférieure au prix d'acquisition payé par la Société, l'écart est inscrit en réduction des résultats non distribués.

Régime d'unités d'actions à l'intention des administrateurs

Les membres du conseil d'administration de la Société peuvent choisir de recevoir, en tout ou en partie, leurs honoraires annuels sous forme d'unités d'actions différées (UAD). Le passif au titre de la rémunération sous forme d'UAD est évalué à chaque date de clôture selon le nombre d'unités d'actions en circulation et selon le cours de l'action ordinaire de la Société.

(en milliers de dollars canadiens)

Les variations du passif sont comptabilisées comme une charge de rémunération et le passif est présenté dans les fournisseurs et autres créditeurs.

Régime d'actionnariat à l'intention des employés

La Société a établi un régime d'actionnariat à l'intention des employés. En vertu de ce régime, la Société verse, en contrepartie des montants versés par les employés, des cotisations établies selon des pourcentages prévus au régime. Ces cotisations sont constatées en charges au moment où les employés s'engagent à verser leur contrepartie.

Normes existantes qui ne sont pas encore en vigueur

IFRS 16 Contrats de location

En janvier 2016, l'IASB a publié IFRS 16 laquelle remplacera IAS 17 Contrats de location. IFRS 16 supprime le classement à titre de location simple et impose aux preneurs de constater tous les contrats de location à l'état de la situation financière en comptabilisant un droit d'utilisation et une obligation locative. Une exemption est permise pour les contrats de location dont l'actif sous-jacent a une faible valeur et une courte durée (moins de 12 mois). De plus, IFRS 16 modifie la définition du contrat de location; établit les exigences de comptabilisation de l'actif et du passif notamment sur les aspects complexes comme les composantes autres que location, les paiements locatifs variables et les périodes optionnelles; modifie la comptabilisation des accords de cession-bail; conserve en grande partie l'approche d'IAS 17 pour la comptabilisation des contrats de location par le bailleur et présente de nouvelles obligations d'information. IFRS 16 s'applique aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019 et l'adoption anticipée est permise dans certaines circonstances. La Société estime que cette nouvelle norme augmentera la valeur des immobilisations corporelles et des obligations découlant de contrats de location, elle diminuera les charges opérationnelles et augmentera les amortissements et charges financières. La société n'a pas évalué l'impact de l'application de cette nouvelle norme qu'elle adoptera au cours de l'exercice 2020.

3 Estimations et jugements importants

Lorsqu'elle prépare les états financiers consolidés, la direction pose un certain nombre de jugements, d'estimations et d'hypothèses quant à la comptabilisation et à l'évaluation des actifs, des passifs, des produits et des charges.

Les résultats réels peuvent différer des jugements, des estimations et des hypothèses posés par la direction et ils seront rarement identiques aux résultats estimés.

L'information sur les jugements, les estimations et les hypothèses significatifs qui ont la plus grande incidence sur la comptabilisation et l'évaluation des actifs, des passifs, des produits et des charges est présentée ci-dessous.

Estimations

Perte de valeur des clients et autres débiteurs

Le montant comptabilisé au titre de perte de valeur des clients et autres débiteurs est fondé sur l'estimation de la direction des risques associés à chacun des clients et autres débiteurs de la Société en fonction des pertes subies dans le passé, de l'expérience de recouvrement et de l'incidence de la conjoncture économique actuelle et prévue.

Remises des fournisseurs

La Société constate les remises des fournisseurs en estimant le degré d'atteinte des conditions donnant droit aux remises.

(en milliers de dollars canadiens)

Évaluation du stock

Le stock est évalué au montant le moins élevé du coût et de la valeur nette de réalisation. Lorsqu'elle estime la valeur nette de réalisation, la direction tient compte des indications les plus fiables dont elle dispose au moment où les estimations sont faites. La quantité, l'âge et la condition du stock sont mesurés et évalués régulièrement au cours de l'année.

Durée d'utilité des actifs amortissables

La direction examine les durées d'utilité des actifs amortissables à chaque date de présentation de l'information financière en fonction de l'utilité prévue des actifs de la Société. Les résultats réels peuvent toutefois être différents en raison d'obsolescence technique, particulièrement en ce qui a trait au matériel informatique et aux logiciels de distribution.

Actifs d'impôts différés

L'évaluation de la probabilité du bénéfice imposable futur pour lequel les actifs d'impôts différés pourront être utilisés s'appuie sur les dernières prévisions budgétaires approuvées de la Société, lesquelles sont ajustées pour tenir compte des charges et des produits significatifs non imposables ainsi que sur les limites d'utilisation des pertes non utilisées. Si une prévision positive de bénéfice imposable indique qu'il est probable que les actifs d'impôts différés soient utilisés, plus particulièrement si cette utilisation n'est soumise à aucune limite de temps, ces actifs d'impôts différés sont généralement comptabilisés en entier. La direction évalue individuellement la comptabilisation des actifs d'impôts différés assujettis à certaines limites juridiques ou économiques ou à des incertitudes, en tenant compte des faits et des circonstances propres à chacun.

Obligation au titre de la retraite

La direction procède à une estimation annuelle de son obligation au titre de la retraite avec le soutien d'actuaire indépendants; toutefois, le résultat réel peut différer en raison d'incertitudes liées à l'estimation. L'estimation de son obligation au titre de la retraite est fondée sur des taux d'inflation et de mortalité jugés raisonnables par la direction. Elle tient également compte des prévisions spécifiques de la Société relativement aux futures augmentations de salaires et à l'âge de départ à la retraite des salariés ainsi que d'autres facteurs actuariels. Les taux d'actualisation sont déterminés vers la fin de chaque exercice par référence aux obligations d'entités de haute qualité et libellées dans la même monnaie que les prestations à verser et ayant des échéances similaires à celles du passif lié à la retraite connexe. Il existe des incertitudes quant aux estimations qui peuvent varier considérablement dans les évaluations futures des obligations de la Société au titre des prestations constituées.

Jugements importants

Perte de valeur

Une perte de valeur est comptabilisée pour le montant par lequel la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT excède sa valeur recouvrable. La direction détermine la valeur recouvrable en procédant à une estimation des flux de trésorerie futurs prévus provenant de chaque actif ou UGT, puis elle détermine un taux d'intérêt approprié aux fins du calcul de la valeur actualisée de ces flux de trésorerie. Lorsqu'elle procède à l'évaluation des flux de trésorerie futurs prévus, la direction pose des hypothèses relativement aux résultats opérationnels futurs, tel que le taux de croissance ou décroissance des revenus, des marges brutes, de la valeur résiduelle des actifs, ainsi que du taux d'actualisation. Ces hypothèses se rapportent à des événements et circonstances futurs. Les résultats réels peuvent différer et donner lieu à des ajustements significatifs aux actifs de la Société au cours des prochains exercices.

Dans la plupart des cas, la détermination du taux d'actualisation comporte l'estimation de l'ajustement approprié pour tenir compte du risque du marché et d'un ajustement approprié pour les facteurs de risque propres aux actifs.

(en milliers de dollars canadiens)

Option d'achat de Dubé & Loiselle Inc.

Au cours de l'exercice 2016, la Société a acheté une option pour acquérir Dubé & Loiselle Inc., une entité détenue par un administrateur de la Société. Cette option d'achat est valide pour une durée de trois ans. La Société jugeant qu'elle n'a ni le contrôle ni l'influence nécessaire sur les décisions de gestion de Dubé & Loiselle Inc. pour consolider l'entité dans ses états financiers, celle-ci est plutôt considérée comme une partie liée à la Société.

(en milliers de dollars canadiens)

4 Information sectorielle

La Société compte deux secteurs d'activité isolables : celui de la distribution aux entreprises en majeure partie de services alimentaires (segment Distribution) et celui de la vente à des distributeurs en alimentation (segment Grossiste). Ces secteurs opérationnels font l'objet d'un suivi et des décisions stratégiques sont prises en fonction des résultats des secteurs opérationnels. Les actifs et passifs ne sont pas considérés par la direction pour analyser les différents secteurs.

L'information sectorielle se détaille comme suit :

	2018			2017		
	Segment distribution \$	Segment grossiste \$	Total \$	Segment distribution \$	Segment grossiste \$	Total \$
Ventes sectorielles	917 351	374 659	1 292 010	1 007 199	413 009	1 420 208
Charges opérationnelles sectorielles						
Coût des marchandises vendues	797 264	339 934	1 137 198	877 994	382 113	1 260 107
Rémunération du personnel	76 012	10 468	86 480	75 256	9 386	84 642
Autres frais	39 289	4 628	43 917	39 972	4 775	44 747
	912 565	355 030	1 267 595	993 222	396 274	1 389 496
Résultats sectoriels	4 786	19 629	24 415	13 977	16 735	30 712

(en milliers de dollars canadiens)

Le tableau suivant présente le rapprochement entre les totaux des résultats des secteurs opérationnels de la Société et les principales données financières dans les états financiers consolidés de la Société :

	2018 \$	2017 \$
Ventes		
Total des ventes sectorielles	1 292 010	1 420 208
Élimination des ventes intersectorielles	(89 094)	(100 758)
Ventes de la Société	1 202 916	1 319 450
Résultat		
Total des résultats sectoriels	24 415	30 712
Rémunération du personnel non attribuée	4 627	4 336
Autres charges non attribuées	1 380	1 719
Frais non liés aux opérations courantes	1 225	8 297
Amortissements	12 432	11 271
Perte de valeur sur goodwill, immobilisations corporelles et incorporelles	2 916	16 440
Résultat opérationnel	1 835	(11 351)

5 Charges opérationnelles, excluant les frais non liés aux opérations courantes et les amortissements

	2018 \$	2017 \$
Achat de marchandises	1 047 671	1 154 766
Charges au titre des avantages du personnel (note 19)	91 107	88 978
Autres charges	45 730	51 049
	1 184 508	1 294 793

6 Frais non liés aux opérations courantes

	2018 \$	2017 \$
Frais liés à la cotisation de tabac ^(a)	(80)	6 500
Restructuration interne des opérations		
Frais pour fermeture d'entrepôt ^(b)	—	1 484
Prime de séparation et autres ^(c)	2 499	125
Allocations de retraite	—	174
Variation des provisions pour contrats déficitaires ^(d)	(1 194)	14
	1 225	8 297

La Société a déboursé un montant de 3 367 \$ (8 176 \$ en 2017) pour l'exercice terminée le 29 décembre 2018, en lien avec la provision établie en 2017.

^(a) Frais liés à la cotisation de tabac

En 2017, Colabor a reçu un projet d'avis de cotisation (le "Projet") provenant du Ministère des Finances de l'Ontario en lien avec des activités commerciales concernant la vente de produits du tabac sur une réserve des Premières Nations ayant eu lieu entre septembre 2013 et 2016 au sein d'une division en Ontario. Le Projet de cotisation concerne principalement des ventes ayant eu lieu sur une courte période entre 2013 et 2014 à un client en particulier et sur lesquelles le Ministère des Finances de l'Ontario considère que les taxes de ventes auraient dues être perçues et remises. Ce Projet a donné lieu à la comptabilisation d'une provision pour Projet de cotisation aux états financiers de la Société lors du troisième trimestre de 2017. Lors du quatrième trimestre de 2017, Colabor a reçu un avis de cotisation (l'"Avis") de 6 400 \$ qui a été payé à même sa trésorerie lors de ce trimestre. La Société a déposé subséquemment un avis d'opposition au Ministère des Finances de l'Ontario, tel que prévu dans la procédure.

^(b) Frais pour fermeture d'entrepôt

Le 31 janvier 2017, la Société a annoncé la fermeture de l'entrepôt de Vaughan effective à compter du 30 avril 2017.

^(c) Prime de séparation et autres

La Société a procédé à plusieurs changements au sein de l'équipe de direction qui ont entraîné des frais non-liés aux opérations. Le 16 novembre 2018, Colabor a annoncé la mise en place d'un plan de rationalisation de ses effectifs afin d'optimiser ses activités d'exploitation.

^(d) Variation des provisions pour contrats déficitaires

Lors du troisième trimestre de 2018, la Société a comptabilisé un gain suite à la résiliation d'un bail déficitaire.

(en milliers de dollars canadiens)

7 Clients et autres débiteurs

	2018 \$	2017 \$
Comptes clients	77 173	76 370
Remises des fournisseurs à recevoir	9 090	13 347
Autres	3 775	4 934
	90 038	94 651

Les comptes clients de la Société ont été examinés afin de détecter des indicateurs de moins-value. Il a été déterminé que certains comptes clients avaient subi une moins-value et, par conséquent, une provision a été comptabilisée. Le classement chronologique des comptes clients n'ayant pas subi de moins-value se détaille comme suit :

	2018 \$	2017 \$
Courant de 0 à 60 jours	76 091	75 174
Arriéré de 61 à 90 jours	1 082	1 196
Arriéré de plus de 90 jours	—	—
	77 173	76 370

L'évolution de la provision pour créances douteuses qui a été constituée à l'égard des comptes clients se détaille comme suit :

	2018 \$	2017 \$
Solde au début de l'exercice	1 540	1 347
Charge de l'exercice	907	799
Radiations	(1 314)	(606)
Solde à la fin de l'exercice	1 133	1 540

L'exposition maximale au risque de crédit de la Société à la date de divulgation se rapproche de la valeur comptable de chaque catégorie de créances mentionnée ci-dessus.

(en milliers de dollars canadiens)

8 Immobilisations corporelles

	Mobilier, équipement et véhicules des entrepôts \$	Véhicules routiers \$	Matériel informatique \$	Améliorations locatives \$	Véhicules routiers détenus à titre de location- financement \$	Total \$
Exercice terminé le 29 décembre 2018						
Valeur nette comptable au début	2 816	1 319	523	3 543	2 939	11 140
Acquisitions	2 205	40	307	1 002	3 129	6 683
Sorties	34	43	—	(90)	(10)	(23)
Amortissements	(1 585)	(405)	(308)	(779)	(782)	(3 859)
Perte de valeur (note 11)	(346)	(309)	(4)	(320)	(1 820)	(2 799)
Valeur nette comptable à la fin	3 124	688	518	3 356	3 456	11 142
Au 29 décembre 2018						
Coût	19 165	7 989	6 198	12 781	7 547	53 680
Amortissement et perte de valeur cumulés	(16 041)	(7 301)	(5 680)	(9 425)	(4 091)	(42 538)
Valeur nette comptable	3 124	688	518	3 356	3 456	11 142

	Mobilier, équipement et véhicules des entrepôts \$	Véhicules routiers \$	Matériel informatique \$	Améliorations locatives \$	Véhicules routiers détenus à titre de location- financement \$	Total \$
Exercice terminé le 30 décembre 2017						
Valeur nette comptable au début	4 153	1 602	751	4 107	2 515	13 128
Acquisitions	732	546	424	265	1 040	3 007
Transferts	—	—	60	—	—	60
Sorties	(266)	(116)	—	—	(1)	(383)
Amortissements	(980)	(489)	(458)	(782)	(615)	(3 324)
Perte de valeur	(823)	(224)	(254)	(47)	—	(1 348)
Valeur nette comptable à la fin	2 816	1 319	523	3 543	2 939	11 140
Au 30 décembre 2017						
Coût	16 948	9 353	5 891	11 869	4 428	48 489
Amortissement et perte de valeur cumulés	(14 132)	(8 034)	(5 368)	(8 326)	(1 489)	(37 349)
Valeur nette comptable	2 816	1 319	523	3 543	2 939	11 140

(en milliers de dollars canadiens)

9 Immobilisations incorporelles

	Logiciels de distribution	Bonis à la signature	Relations clients	Marques de commerce	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Exercice terminé le 29 décembre 2018					
Valeur nette comptable au début	1 692	1 420	34 574	8 542	46 228
Acquisitions	552	—	—	—	552
Amortissements	(606)	(618)	(7 349)	—	(8 573)
Perte de valeur (note 11)	(117)	—	—	—	(117)
Valeur nette comptable à la fin	1 521	802	27 225	8 542	38 090
Au 29 décembre 2018					
Coût	10 747	2 999	95 089	8 542	117 377
Amortissement et perte de valeur cumulés	(9 226)	(2 197)	(67 864)	—	(79 287)
Valeur nette comptable	1 521	802	27 225	8 542	38 090
Exercice terminée le 30 décembre 2017					
Valeur nette comptable au début	2 283	3 600	41 168	8 542	55 593
Acquisitions	382	110	—	—	492
Transferts	(60)	(75)	—	—	(135)
Amortissements	(554)	(799)	(6 594)	—	(7 947)
Perte de valeur (note 11)	(359)	(1 416)	—	—	(1 775)
Valeur nette comptable à la fin	1 692	1 420	34 574	8 542	46 228
Au 30 décembre 2017					
Coût	10 195	2 999	95 089	8 542	116 825
Amortissement et perte de valeur cumulés	(8 503)	(1 579)	(60 515)	—	(70 597)
Valeur nette comptable	1 692	1 420	34 574	8 542	46 228

(en milliers de dollars canadiens)

10 Goodwill

	Au 29 décembre 2018 \$	Au 30 décembre 2017 \$
Solde au début de l'exercice	70 813	84 130
Perte de valeur (note 11)	—	(13 317)
Solde à la fin de l'exercice	70 813	70 813

11 Perte de valeur

Goodwill et marques de commerce

La valeur comptable du goodwill et des marques de commerce par UGT se détaille comme suit :

	2018		2017	
	Goodwill \$	Marques de commerce \$	Goodwill \$	Marques de commerce \$
Division Boucherville	50 359	6 700	50 359	6 700
Division Norref	20 454	1 842	20 454	1 842
	70 813	8 542	70 813	8 542

À chaque fin d'exercice, la Société procède à un test de dépréciation du goodwill et des marques de commerce en utilisant la méthode de la juste valeur diminuée des coûts de la vente. Pour évaluer la valeur recouvrable des UGT, la Société a établi des projections des flux de trésorerie pour les cinq prochains exercices sur la base du budget. Les projections de flux de trésorerie au-delà de la période couverte par le budget ont été établies en leur appliquant un taux de croissance / décroissance stable des ventes pour les années futures, ce taux n'excédant pas le taux de croissance / décroissance moyen à long terme pour les secteurs d'activité de la Société.

Ces prévisions ont été préparées en se basant autant sur des données historiques que sur les tendances futures observables par la Société et selon certaines hypothèses clés :

- En 2018, la Société a utilisé des taux moyen de décroissance et de croissance des ventes allant de -2,2 % à 2,0 % (de 0,9% à 3,3 % en 2017). Ces taux de croissance sont basés essentiellement sur l'indice des prix à la consommation ainsi que les données observables du marché dans lesquels les UGT évoluent.

(en milliers de dollars canadiens)

- b) En 2018, la Société a utilisé des taux d'actualisation variant de 10,8 % à 11,3 % (de 10,8 % à 11,3% en 2017). Ces taux d'actualisation représentent le coût moyen pondéré du capital pour des entreprises oeuvrant dans le même secteur d'activités que l'UGT.

En 2017, La Société a comptabilisé une charge de radiation d'actifs sans incidence sur la trésorerie de 13 317 \$ portant sur la perte de valeur du goodwill de Boucherville, dans le secteur grossiste. La perte de valeur du goodwill reflète l'effet de la perte de volume ainsi que de la révision des perspectives de croissance de la division Summit qui ont également un impact sur les synergies d'approvisionnement pouvant être réalisées dans la division Boucherville.

Immobilisation corporelles et incorporelles

Les actifs long terme amortissables sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable.

La Société a comptabilisé une charge de radiation d'actifs sans incidence sur la trésorerie de 2 916 \$ (3 123 \$ en 2017) portant sur la perte de valeur des immobilisations corporelles et incorporelle de Summit, dans le secteur distribution. Ces pertes de valeur se détaillent comme suit :

	Valeur comptable nette avant perte de valeur \$	Perte de valeur au résultat \$	Valeur comptable nette au 29 décembre 2018 \$
Division de l'Ontario			
Immobilisations corporelles	2 799	2 799	—
Immobilisations incorporelles	117	117	—
	2 916	2 916	—

	Valeur comptable nette avant perte de valeur \$	Perte de valeur au résultat \$	Valeur comptable nette au 30 décembre 2017 \$
Division de l'Ontario			
Immobilisations corporelles	1 697	1 348	349
Immobilisations incorporelles	1 775	1 775	—
	3 472	3 123	349

(en milliers de dollars canadiens)

12 Impôts sur le résultat

Les actifs et passifs d'impôts différés relatifs aux différences temporelles déductibles et imposables ainsi qu'aux pertes fiscales non utilisées ont été comptabilisés aux états consolidés de la situation financière.

Le tableau suivant présente les composantes de la charge d'impôts sur le résultat pour les exercices clos le :

	29 décembre 2018	30 décembre 2017
	\$	\$
Impôts sur le résultat exigibles		
Exercice considéré	26	521
Ajustement au titre des exercices antérieurs	(266)	—
	(240)	521
Impôts différés		
Ajustements au titre des exercices antérieurs	(169)	278
Création et renversement des différences temporaires	(889)	(3 579)
Variation d'actifs d'impôts différé liés à des pertes fiscales ou à des différences temporaires non comptabilisées antérieurement.	(390)	2 226
Incidence des variations des taux d'impôt	2	—
	(1 446)	(1 075)
Total des impôts sur le résultat	(1 686)	(554)

La différence entre le taux effectif de la charge d'impôts sur le résultat et le taux d'imposition combiné fédéral et provinciaux des impôts sur le résultat au Canada résulte des éléments suivants :

	2018	2017
	\$	\$
Résultat avant impôts	(6 073)	(19 146)
Taux d'imposition combiné fédéral et provinciaux	26,62 %	26,68 %
Impôts sur le résultat au taux d'imposition statutaire	(1 617)	(5 108)
Éléments non déductibles fiscalement	219	2 020
Éléments non imposables fiscalement	(51)	—
Ajustement des attributs fiscaux	—	200
Perte de valeur sur goodwill	—	2 228
Autres	(237)	106
Charges d'impôts	(1 686)	(554)

(en milliers de dollars canadiens)

La variation nette des actifs et des passifs d'impôts différés, sans tenir compte de la compensation des soldes relatifs aux mêmes administrations fiscales, se présente comme suit :

	Solde au début de l'exercice	Résultat	Autres éléments du résultat global	2018 Solde à la fin de l'exercice
	\$	\$	\$	\$
Pertes fiscales reportées autres qu'en capital	2 494	(16)	—	2 478
Immobilisations corporelles	(587)	241	—	(346)
Immobilisations incorporelles	(2 869)	1 682	—	(1 187)
Goodwill	1 408	(243)	—	1 165
Frais relatifs à l'émission d'actions et de débentures	316	(166)	—	150
Provisions	855	(161)	—	694
Autres	1 126	109	(59)	1 176
Actifs nets d'impôts différés	2 743	1 446	(59)	4 130

	Solde au début de l'exercice	Résultat	Autres éléments du résultat global	2017 Solde à la fin de l'exercice
	\$	\$	\$	\$
Pertes fiscales reportées autres qu'en capital	2 612	(118)	—	2 494
Immobilisations corporelles	(625)	38	—	(587)
Immobilisations incorporelles	(3 938)	1 069	—	(2 869)
Goodwill	327	1 081	—	1 408
Frais relatifs à l'émission d'actions et de débentures	731	(415)	—	316
Provisions	1 997	(1 142)	—	855
Autres	394	562	170	1 126
Actifs (passifs) nets d'impôts différés	1 498	1 075	170	2 743

Au 29 décembre 2018, la société a des pertes en capital totalisant 4 612 \$ (4 612\$ en 2017) pour lesquelles aucun actif d'impôts différés n'a été comptabilisé.

(en milliers de dollars canadiens)

13 Fournisseurs et autres créditeurs

	2018	2017
	\$	\$
Comptes fournisseurs	72 844	78 168
Payables prioritaires	8 326	8 034
Autres	15 392	11 585
	96 562	97 787

14 Dette à long terme

	Au 29 décembre 2018	Au 30 décembre 2017
	\$	\$
Facilité de crédit ^(a)	22 530	28 137
Dette subordonnée ^(b)	25 000	25 000
Obligations découlant de contrats de location	4 905	2 767
	52 435	55 904
Moins : frais de financement non amortis	562	1 017
Moins : portion à court terme de la dette à long terme	1 027	758
	50 847	54 129

a) Facilité de crédit

Le 13 octobre 2016, la Société a conclu un accord avec ses prêteurs pour prolonger sa facilité de crédit d'un montant maximal de 140 000 \$ pour un terme de trois ans. Le 31 août 2018, la Société a obtenu une autre prolongation d'un an de la facilité de crédit, aux mêmes conditions, portant l'échéance au 13 octobre 2020. De gré à gré, la facilité de crédit peut être augmentée de 30 000 \$ supplémentaire. Elle est garantie par une hypothèque de premier rang sur tous les actifs présents et futurs de la Société. Les montants empruntés à même la facilité peuvent prendre plusieurs formes et le taux d'intérêt varie en fonction du type d'emprunt effectué. Au 29 décembre 2018, la facilité est composée d'un emprunt et d'acceptations bancaires qui portent intérêt à des taux se situant entre 2,19 % et 3,95 % (entre 2,86 % et 3,20 % au 30 décembre 2017).

La Société a l'obligation de respecter un ratio de couverture des charges fixes. Au 29 décembre 2018, ce ratio était respecté. En date du 29 décembre 2018, la disponibilité de la facilité de crédit est de 56 046 \$.

Au 29 décembre 2018, des lettres de garantie totalisant 4 612 \$ (1 764 \$ au 30 décembre 2017) étaient utilisées pour supporter la location d'un centre de distribution de la Société et la marge de crédit auprès de fournisseurs.

(en milliers de dollars canadiens)

b) Dette subordonnée

La dette subordonnée a une valeur nominale de 25 M\$, venant à échéance au 13 avril 2021. En vertu des termes de l'entente, les intérêts sur la dette sont payables mensuellement au taux de base de 7,0 % en 2018 (6,5 % en 2017). Le prêt subordonné est garanti par une hypothèque sur tous les actifs présents et futurs de la Société, garantie qui est subordonnée à la garantie de premier rang consentie pour la facilité de crédit.

15 Débentures

	2018 \$	2017 \$
Débentures convertibles	50 000	50 000
Moins : Frais de financement non amortis	659	895
	49 341	49 105

Les débentures sont convertibles, au gré de leur porteur, en actions, au taux de conversion de 400 actions par tranche de 1 000 \$ de capital des débentures, soit un prix de conversion de 2,50 \$ par action (2,50 \$ par action en 2017). La Société pouvait, en certaines circonstances, procéder à leur rachat anticipé, de façon partielle ou en totalité, après le 30 avril 2015. Aucun rachat anticipé n'a été effectué au cours de l'exercice terminé le 29 décembre 2018.

Les débentures ont une valeur nominale de 50 M\$, venant à échéance au 13 octobre 2021, portant intérêt au taux de 6,0 % (6,0 % en 2017). En vertu des termes de l'entente, le taux effectif des débentures est de 6,55 % (6,55 % en 2017).

16 Provisions

	2018 \$	2017 \$
Solde au début de l'exercice	3 196	4 004
Gain sur résiliation d'un bail déficitaire	(1 194)	—
Révision des hypothèses	—	14
Charge de désactualisation	56	106
Provisions utilisées au cours de l'exercice	(1 461)	(928)
Solde à la fin de l'exercice	597	3 196
Courantes	457	929
Non courantes	140	2 267

(en milliers de dollars canadiens)

17 Capital-actions

Autorisé

Nombre illimité d'actions ordinaires participatives, avec droit de vote et sans valeur nominale

Nombre illimité d'actions privilégiées qui peuvent être émises en série, dont les privilèges, modalités, restrictions et conditions afférents à chaque série doivent être établis au moment de leur émission

Actions ordinaires émises et entièrement libérées

	Au 29 décembre 2018		Au 30 décembre 2017	
	Nombre	Montant \$	Nombre	Montant \$
En circulation au début de l'exercice	102 112 832	258 005	102 107 832	258 000
Émission (annulation) au cours de l'exercice	(934 900)	(2 366)	5 000	5
En circulation à la fin de l'exercice	101 177 932	255 639	102 112 832	258 005

Il n'y avait aucune action privilégiée en circulation pendant les périodes visées.

Le 15 janvier 2018, Colabor a annoncé la réduction du nombre d'actions en circulation en raison de la liquidation et de la dissolution en cours d'Investissements Colabor inc., une société d'investissement dont Colabor était actionnaire. Colabor a reçu sa part proportionnelle des actions, soit 934 900 actions ordinaires de Colabor, soit un peu moins de 1% du capital-action de la Société, lesquelles ont immédiatement été annulées. Le nombre d'actions émises et en circulation est passé de 102 112 832 à 101 177 932 actions en date de l'annonce.

Le 4 janvier 2017, 5 000 nouvelles actions ont été émises dans le cadre de la conversion d'options d'achat d'actions, pour un montant de 5 \$.

18 Contrats de location et engagements

La Société s'est engagée, en vertu de différents contrats de location échéant jusqu'en janvier 2028, à verser des paiements minimaux de 58 226 \$. L'obligation de la Société en vertu d'un contrat de location est garantie par une lettre de garantie au montant de 1 014 \$. Les paiements minimaux futurs au titre des différents contrats de location simple de la Société se détaillent comme suit :

	2018 \$
Moins de 1 an	13 455
De 1 an à 5 ans	35 923
Plus de 5 ans	8 848
	58 226

(en milliers de dollars canadiens)

19 Rémunération du personnel

Charges au titre des avantages du personnel

	2018	2017
	\$	\$
Salaires	71 228	69 393
Coût des avantages sociaux	15 110	14 685
Charges relatives aux régimes de rémunération à base d'actions	68	338
Retraite – régimes à prestations définies	170	23
Retraite – régimes à cotisations définies	1 351	1 373
Retraite – régimes gouvernementaux à cotisations définies	3 180	3 166
	91 107	88 978

Rémunération du personnel fondée sur des actions

Régime d'options d'achat d'actions

La Société a adopté un régime d'options d'achat d'actions (ci-après le « Régime d'Options ») autorisant le conseil d'administration de la Société à émettre des options d'achat d'actions permettant à ses administrateurs, dirigeants et employés d'acquérir des actions ordinaires de la Société (ci-après les « Actions »). Le conseil d'administration de la Société a mis en place le régime en 2010.

Le nombre maximum d'Actions pouvant être émises aux termes d'options attribuées en vertu du Régime d'Options correspond à 10 % du nombre d'Actions en circulation au moment de l'attribution, et le nombre total d'Actions réservées aux fins d'attribution d'options à une même personne ne peut, en aucun cas, dépasser plus de 5 % des Actions. Étant donné que le Régime d'Options ne prévoit pas un nombre maximal fixe d'Actions pouvant être émises aux termes du Régime d'Options, les actionnaires de la Société devront l'approuver de nouveau tous les trois ans à compter de la date de l'assemblée annuelle de la Société.

Le prix auquel les Actions peuvent être souscrites aux termes d'une option attribuée en vertu du Régime d'Options correspond au cours du marché. Pour l'application du Régime d'Options, « cours du marché » s'entend de la moyenne pondérée en fonction du volume du cours des Actions sur une période de cinq jours de séance à la Bourse TSX qui précède la date d'attribution applicable.

À moins que le conseil d'administration de la Société n'en décide autrement à la date d'attribution, une option deviendra acquise et pourra être levée par le participant admissible (ci-après un « titulaire d'options ») en quatre tranches égales au moment du premier, du deuxième, du troisième et du quatrième anniversaire de la date d'attribution, ou selon une condition de performance. Le titulaire d'options peut alors lever une option acquise à tout moment avant le septième ou le dixième anniversaire de la date d'attribution ou la date antérieure fixée par le conseil d'administration (ci-après la « date d'expiration »), et toutes les options non levées expireront ou deviendront caduques et nulles et sans effet après la date d'expiration.

Si le conseil d'administration de la Société donne son approbation, plutôt que de payer le prix de levée applicable, le titulaire d'options pourra choisir de recevoir un nombre d'Actions en soustrayant le prix d'exercice applicable du cours du marché des Actions à la date de levée, et en multipliant la différence par le nombre d'Actions à l'égard desquelles l'option a été par ailleurs levée et en divisant ce produit par ce cours du marché.

(en milliers de dollars canadiens)

La moyenne pondérée des justes valeurs des options octroyées a été estimée à la date d'attribution au moyen d'un modèle binomial en fonction des moyennes pondérées des hypothèses suivantes pour les options octroyées au cours de la période :

	2018
	Octroi du 5 février
Moyenne pondérée des justes valeurs des options	0,31 \$
Taux d'intérêt sans risque	2,20 %
Volatilité prévue de l'action	55 %
Dividende annuel prévu	-
Durée prévue	5,5 ans
Prix de l'action à la date d'attribution	0,72 \$
Prix d'exercice à la date d'attribution	0,88 \$
Période de levée	5 ans

Un sommaire de la situation du régime d'options d'achat d'actions de la Société et des changements survenus dans les exercices est présenté dans le tableau suivant :

	2018		2017	
	Nombre d'options	Prix de levée moyen pondéré \$	Nombre d'options	Prix de levée moyen pondéré \$
En circulation au début de l'exercice	5 550 420	1,79	5 721 920	1,15
Attribuées	1 000 000	0,88	—	—
Annulées	(2 125 727)	1,38	—	—
Expirées	(205 750)	3,72	(171 500)	5,01
En circulation à la fin de l'exercice	4 218 943	1,69	5 550 420	1,79
Options pouvant être exercées	1 463 850	2,74	1 239 000	3,48

(en milliers de dollars canadiens)

Le tableau suivant résume l'information relative aux options d'achat d'actions en circulation au 29 décembre 2018 :

Année d'octrois	Année d'expiration	Prix de levée \$	Nombre d'options en circulation	Nombre d'options pouvant être exercées
2012	2019	7,59	99 400	99 400
2013	2020	7,75	153 200	153 200
2013	2020	4,43	20 000	20 000
2014	2021	3,70	360 000	310 000
2015	2022	1,04	456 250	381 250
2016	2026	0,88	1 000 000	500 000
2016	2026	1,36	1 130 093	—
2018	2028	0,88	1 000 000	—
			4 218 943	1 463 850

Régime d'actions liées au rendement

Aux termes du régime d'ALR de la Société, établi le 28 avril 2010, des actions ordinaires peuvent être octroyées à certains employés de la Société. Un fiduciaire nommé pour l'administration du régime d'ALR acquiert, si nécessaire, des actions ordinaires sur le marché afin de les détenir jusqu'à ce que chaque participant en acquière la propriété. Les actions ordinaires sont acquises après une durée maximale de trois ans, sur la base de cibles de rendement. À la date d'acquisition, les participants au régime d'ALR recevront les dividendes sur toutes les actions ordinaires détenues pour leur compte entre la date d'octroi des actions ordinaires et la date d'acquisition applicable. Les octrois d'actions ordinaires non acquis par un participant seront annulés si le participant démissionne pour tout motif autre que sa retraite ou s'il est congédié pour un motif valable avant la date d'acquisition applicable. Dans ces cas, les actions ordinaires faisant l'objet des octrois annulés feront l'objet d'une vente dont le produit sera remis à la Société. Les dividendes versés sur ces actions ordinaires seront également remis à la Société.

Au 29 décembre 2018, aucune action ordinaire ne peut être acquise par les participants du régime au cours de l'action. En 2018, aucune action liée au rendement n'a été émise.

Obligation au titre de la retraite et des autres avantages du personnel

Au 29 décembre 2018, la Société maintenait un régime de retraite à prestations définies et contribuait à des régimes de retraite à cotisations définies.

Le régime de retraite à prestations définies est offert à seulement 54 employés et n'est pas disponible pour de nouveaux employés. Selon le régime, un certain pourcentage du salaire est versé en composante de retraite chaque année. En vertu de ce régime, les prestations de retraite sont versées lorsque le bénéficiaire atteint l'âge de la retraite.

Depuis le 1^{er} mars 2017, les membres actifs du régime ont cessé d'accumuler des prestations.

(en milliers de dollars canadiens)

Les informations relatives au régime de retraite à prestations définies se présentent comme suit :

	2018	2017
	\$	\$
Obligation au titre des prestations constituées		
Solde au début de l'exercice	9 664	9 026
Coût des services rendus	—	36
Coût financier	327	347
Cotisations des employés	—	19
Prestations versées	(367)	(590)
Écart actuariel	(575)	826
Solde à la fin de l'exercice	9 049	9 664
Actifs du régime		
Juste valeur au début de l'exercice	8 363	8 364
Revenu d'intérêts	283	321
Rendement réel en excédent du revenu d'intérêts	(355)	189
Cotisations de l'employeur	70	121
Cotisations des employés	—	19
Frais administratifs	(11)	(61)
Prestations versées	(367)	(590)
Juste valeur à la fin de l'exercice	7 983	8 363
Situation de capitalisation – Déficit au titre de la retraite	(1 066)	(1 301)

(en milliers de dollars canadiens)

La composition des actifs du régime se détaille comme suit pour chacun des exercices 2018 et 2017 :

			2018	
	Coté	Non coté	Total	Total
	\$	\$	\$	%
Trésorerie et équivalents de trésorerie	393	—	393	4,9%
Instruments de capitaux propres - Niveau 1				
Canada	857	—	857	10,7%
International	1 782	—	1 782	22,4%
	2 639	—	2 639	33,1%
Instruments de créances - Niveau 2				
Obligations de sociétés	4 497	—	4 497	56,3%
Biens immobiliers - Niveau 3	—	454	454	5,7%
Total des actifs	7 529	454	7 983	100,0%
			2017	
	Coté	Non coté	Total	Total
	\$	\$	\$	%
Trésorerie et équivalents de trésorerie	417	—	417	5,0%
Instruments de capitaux propres - Niveau 1				
Canada	1 004	—	1 004	12,0%
International	1 924	—	1 924	23,0%
	2 928	—	2 928	35,0%
Instruments de créances - Niveau 2				
Obligations de sociétés	4 602	—	4 602	55,0%
Biens immobiliers - Niveau 3	—	416	416	5,0%
Total des actifs	7 947	416	8 363	100,0%

(en milliers de dollars canadiens)

La charge de retraite du régime à prestations définies se présente comme suit :

	2018 \$	2017 \$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	—	36
Intérêts nets	44	26
Frais administratifs	11	61
Montant comptabilisé en résultat net	55	123

La réévaluation de l'obligation au titre de la retraite se présente comme suit:

	2018 \$	2017 \$
Écart actuariel		
Changement des hypothèses financières	575	(826)
Rendement réel en excédent du revenu d'intérêts	(355)	189
Montant comptabilisé en autres éléments du résultat global	220	(637)

Les hypothèses actuarielles significatives retenues par la Société sont les suivantes :

	2018	2017
Coût des avantages		
Taux d'actualisation	3,45 %	3,95 %
Taux de croissance de la rémunération	n/a	2,75 %
Obligation au titre des prestations constituées		
Taux d'actualisation	3,95 %	3,45 %
Taux de croissance de la rémunération	n/a	n/a

L'hypothèse relative au taux de mortalité est fondée sur la table de mortalité des retraités canadiens des régimes du secteur privé (CPM2014Priv), publiée par l'Institut canadien des actuaires (ICA).

(en milliers de dollars canadiens)

Une variation de 0,5 point de pourcentage du taux d'actualisation utilisé dans les hypothèses actuarielles, aurait l'incidence suivante sur l'obligation au titre de la retraite, toutes les autres hypothèses actuarielles demeurant inchangées :

	2018	2017
	\$	\$
Hausse du taux d'actualisation de 0,5%	(654)	(790)
Baisse du taux d'actualisation de 0,5%	831	895

20 Charges financières et charges financières payées

	2018	2017
	\$	\$
Intérêts sur l'emprunt bancaire	2 254	2 140
Intérêts sur la dette subordonnée	1 813	1 685
Intérêts effectifs sur les débetures	3 227	3 227
Charge de désactualisation financière	56	106
Autres	440	413
Charges financières	7 790	7 571
Intérêts effectifs sur la dette à long terme et charge de désactualisation financière	(360)	(406)
Amortissement des frais de financement	(471)	(463)
Charges financières payées	6 959	6 702

(en milliers de dollars canadiens)

21 Données par action

Résultat par action

Le tableau ci-dessous présente le résultat de base et dilué par action :

	2018 \$	2017 \$
Résultat net	(4 387)	(18 592)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation aux fins de calcul du résultat de base et dilué par action	101 177 944	102 074 277
Résultat net de base et dilué par action	(0,04)	(0,18)

Les actions hypothétiquement émises à la suite de la conversion des débetures convertibles (20 000 000 d'actions en 2018 et 2017) ainsi que de l'exercice des options d'achat d'actions (4 218 943 actions en 2018, 5 550 420 actions en 2017) n'ont pas été incluses dans le calcul du résultat dilué par action pour les exercices terminés les 29 décembre 2018 et 30 décembre 2017 puisque leur incidence a un effet antidilutif.

22 Variation nette du fonds de roulement

La variation nette du fonds de roulement entre les deux fins d'exercice en tenant compte des éléments du fonds de roulement pris en charge lors des regroupements d'entreprises et de la cession d'une filiale en propriété exclusive se présente comme suit :

	2018 \$	2017 \$
Clients et autres débiteurs	4 613	5 330
Stock	434	4 583
Frais payés d'avance	725	(555)
Autres actifs	(539)	657
Fournisseurs et autres créditeurs	(1 545)	(7 366)
Autres passifs	9	407
	3 697	3 056

(en milliers de dollars canadiens)

	Dettes provenant d'activité de financement				Total \$
	Trésorerie/ Découvert bancaire \$	Obligation découlant de contrat de location - échéant à moins d'un an \$	Obligation découlant de contrat de location - échéant à plus d'un an \$	Emprunts - échéant à plus d'un an \$	
Dettes nettes au 30 décembre 2017	6 559	758	2 009	52 120	61 446
Flux monétaires	(875)	(993)	—	(5 688)	(7 556)
Acquisitions - location financement	—	—	3 129	—	3 129
Autres mouvements non monétaires	—	1 262	(1 262)	539	539
Dettes nettes au 29 décembre 2018	5 684	1 027	3 876	46 971	57 558

	Dettes provenant d'activité de financement				Total \$
	Trésorerie/ Découvert bancaire \$	Obligation découlant de contrat de location - échéant à moins d'un an \$	Obligation découlant de contrat de location - échéant à plus d'un an \$	Emprunts - échéant à plus d'un an \$	
Dettes nettes au 31 décembre 2016	7 468	550	1 835	59 376	69 229
Flux monétaires	(909)	(658)	—	(7 784)	(9 351)
Acquisitions - location financement	—	—	1 040	—	1 040
Autres mouvements non monétaires	—	866	(866)	528	528
Dettes nettes au 30 décembre 2017	6 559	758	2 009	52 120	61 446

23 Dépendance économique

Un des clients de la Société, qui appartient au segment Distribution, représente 19,7% des ventes de la Société en 2018 (20 % en 2017).

(en milliers de dollars canadiens)

24 Transactions entre parties liées

Les transactions entre parties liées de la Société comprennent celles avec les principaux dirigeants et les administrateurs de la Société. Sauf indication contraire, aucune des transactions ne comporte de caractéristiques ni de conditions spéciales. Les soldes sont généralement réglés en trésorerie.

Transactions avec Dubé & Loiselle Inc., une entité détenue par un administrateur de la Société

	2018 \$	2017 \$
États consolidés du résultat		
Ventes	27 537	29 651
États consolidés de la situation financière		
Clients et autres débiteurs, nets des remises à payer ^(a)	126	1 604
Option d'achat de Dubé & Loiselle Inc. ^(b)	500	500

^(a) En 2018, les remises de 1 559 \$ (607 \$ en 2017) ont été effectuées conformément aux différents contrats régissant les relations entre la Société et Dubé & Loiselle Inc., dans le cours normal des affaires, et sont comptabilisées en diminution des ventes de marchandises.

^(b) Dans le cadre de l'opération de recapitalisation survenue en octobre 2016, la Société a versé une somme de 500 \$ à Gestion Robraye Ltée en contrepartie de l'option d'acquiescer Dubé & Loiselle Inc. dans les trois ans suivant la clôture de l'opération de recapitalisation. Cette option est comptabilisée dans les frais payés d'avance.

Transactions avec les principaux dirigeants

Les principaux dirigeants de la Société sont les membres du conseil d'administration ainsi que ceux de la haute direction. La rémunération des principaux dirigeants comprend les charges suivantes :

	2018 \$	2017 \$
Avantages à court terme du personnel		
Salaires, incluant les primes et allocations spéciales	4 451	3 926
Jetons de présence	390	333
Coût des avantages sociaux	224	230
Total des avantages à court terme du personnel	5 065	4 489
Régimes de retraite à cotisations définies	137	157
Rémunération à base d'actions	538	712
Total de la rémunération	5 740	5 358

(en milliers de dollars canadiens)

25 Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des clients et autres débiteurs, des prêts à recevoir, du découvert bancaire, des fournisseurs et autres créiteurs (excluant les taxes à la consommation à payer et la rémunération à payer) ainsi que de la portion courante de l'emprunt bancaire est comparable à la valeur comptable en raison des courtes échéances, donc la valeur temps de l'argent est non significative.

La valeur comptable et la juste valeur des autres instruments financiers dans les états consolidés de la situation financière se détaillent comme suit :

	Au 29 décembre 2018		Au 30 décembre 2017	
	Valeur comptable \$	Juste valeur \$	Valeur comptable \$	Juste valeur \$
Actifs financiers				
Non courants				
Instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	—	—	847	847
Passifs financiers				
Non courants				
Facilité de crédit	22 108	22 108	27 301	27 301
Dette subordonnée	24 862	24 929	24 819	24 931
Débentures convertibles	49 341	31 500	49 105	44 000
	96 311	78 537	101 225	96 232

La juste valeur de l'instrument financier à la juste valeur par le biais du résultat net a principalement été déterminée selon le cours acheteur à la date de clôture de l'actif sous-jacent.

La juste valeur de la portion non courante de l'emprunt bancaire est équivalente à la valeur comptable.

La juste valeur de la dette subordonnée a été déterminée en actualisant les flux monétaires futurs au taux de 7.0 % (6,5 % au 30 décembre 2017), soit le taux en vigueur de la dette subordonnée.

La juste valeur de la composante passif des débentures convertibles (niveau 1) a été déterminée en fonction du cours auquel elles se transigent au 29 décembre 2018.

(en milliers de dollars canadiens)

Instruments financiers évalués à la juste valeur

Les actifs et les passifs financiers évalués à la juste valeur sont présentés selon la hiérarchie des évaluations à la juste valeur, qui regroupe en trois niveaux les actifs et les passifs financiers selon l'importance des données utilisées dans l'évaluation de la juste valeur de ces éléments. Les trois niveaux de hiérarchie des évaluations à la juste valeur sont les suivants :

- Niveau 1 : prix cotés (non réajustés) sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques;
- Niveau 2 : données autres que les prix cotés visés au niveau 1, observables pour l'actif ou le passif, directement ou indirectement;
- Niveau 3 : données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données du marché observables.

Les instruments financiers de la Société, comptabilisés à la juste valeur, se composaient du placement en actions d'Investissements Colabor Inc. (niveau 2) au cours des périodes de 2017. Depuis la liquidation de ce dernier lors du premier trimestre de 2018, la Société ne détient plus d'actif financier comptabilisé à la juste valeur (niveau 2) en date du 29 décembre 2018. Les passifs financiers de la société se détaillent comme suit: facilité de crédit (niveau 1), débenture (niveau 1) et dette subordonnée (niveau 2).

26 Gestion du capital

À l'égard de la gestion de son capital, l'objectif de la Société est de protéger ses actifs et sa capacité de rester en exploitation, tout en maximisant la croissance de ses activités et le rendement pour ses actionnaires. Tout comme en 2017, le capital de la Société est composé du découvert bancaire, de l'emprunt bancaire, de la dette à long terme, des débentures et des capitaux propres. La Société adopte une philosophie prudente à l'égard de la protection de son état de la situation financière. Cet objectif est atteint grâce à une gestion prudente du capital généré par la croissance interne, à l'optimisation de l'utilisation du capital à moindre coût et à l'utilisation du capital lorsqu'il est nécessaire de financer des mesures de croissance.

La Société a l'intention de maintenir une structure de capital flexible conforme aux objectifs énoncés ci-dessus, et ce, afin de pouvoir réagir efficacement aux variations de la conjoncture économique. Afin de maintenir ou d'ajuster sa structure de capital, la Société peut acquérir des actions aux fins d'annulation dans le cadre d'offres publiques de rachat dans le cours normal des affaires, émettre de nouvelles actions, réunir des capitaux sous forme d'instruments de créances (garantis, non garantis, convertibles ou autres) ou refinancer la dette existante avec des instruments assortis d'autres caractéristiques.

27 Objectifs et politiques en matière de gestion des risques financiers, et risques financiers

Objectifs et politiques en matière de gestion des risques financiers

La Société est exposée à divers risques financiers qui résultent à la fois de ses opérations, de ses activités d'investissement et de ses activités de financement. La gestion des risques financiers est effectuée par la direction de la Société. La Société ne conclut pas de contrats visant des instruments financiers, incluant des dérivés financiers, à des fins spéculatives.

(en milliers de dollars canadiens)

Risques financiers

Les principaux risques financiers auxquels la Société est exposée ainsi que les politiques en matière de gestion des risques financiers sont détaillés ci-après.

Risque de taux d'intérêt

L'emprunt bancaire porte intérêt à un taux variable et expose donc la Société à un risque de flux de trésorerie découlant des variations des taux d'intérêt. Les autres actifs et passifs financiers de la Société ne présentent aucun risque de taux d'intérêt étant donné qu'ils ne portent pas intérêt à des taux variables. La Société gère son exposition au risque de taux d'intérêt en favorisant une répartition adéquate entre les passifs financiers à taux fixe et les passifs financiers à taux variable.

L'analyse de sensibilité comprend les éléments qui portent intérêt à des taux variables et démontre qu'une variation raisonnablement possible selon la conjoncture actuelle du marché de 1 % du taux préférentiel bancaire aurait eu une incidence de 372 \$ sur le résultat en 2018 (427 \$ en 2017).

Risque de crédit

La valeur comptable des clients et autres débiteurs et des prêts à recevoir aux états consolidés de la situation financière représente le montant maximal du risque de crédit auquel la Société est exposée.

Le risque de crédit de la Société provient principalement des comptes clients et des prêts à recevoir. Le risque de crédit lié aux comptes clients est généralement diversifié. La Société exige un cautionnement ou une lettre de crédit bancaire pour certains de ses clients. De plus, certains clients plus risqués sont assurés. Au 29 décembre 2018, la Société détient des garanties pour 1 % des comptes clients (1 % au 30 décembre 2017) et 0 % des comptes clients sont assurés (8 % au 30 décembre 2017).

La politique de la Société consiste à soumettre chaque client à une procédure de vérification de son crédit.

Le risque de crédit lié aux prêts à recevoir n'est pas diversifié. La Société possède pour certains de ses prêts une hypothèque mobilière sur des actifs détenus par l'emprunteur.

Risque de liquidité

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et à s'assurer que la Société dispose de sources de financement sous la forme d'emprunts bancaires autorisés suffisants. La Société établit des prévisions budgétaires et prévisions de trésorerie afin de s'assurer qu'elle dispose des fonds nécessaires pour acquitter ses obligations. Compte tenu des sources de liquidités disponibles de la Société, la direction juge que le risque de liquidité est peu élevé.

(en milliers de dollars canadiens)

Les flux de trésorerie non actualisés, incluant capital et intérêts liés aux passifs de la Société comportent les échéances suivantes :

	2018					
	Valeur comptable	Échéance avant 12 mois	Échéances 1 an à 2 ans	Échéances 3 ans à 5 ans	Échéance plus de 5 ans	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Découvert bancaire	5 684	5 684	—	—	—	5 684
Fournisseur et autres créiteurs	84 184	84 184	—	—	—	84 184
Facilité de crédit	22 530	795	23 172	—	—	23 967
Obligations découlant de contrats de location	4 903	1 023	2 000	1 210	659	4 892
Dette subordonnée	25 000	1 750	27 250	—	—	29 000
Déventures convertibles	50 000	2 992	55 384	—	—	58 376
	192 301	96 428	107 806	1 210	659	206 103

	2017					
	Valeur comptable	Échéance avant 12 mois	Échéances 1 an à 2 ans	Échéances 3 ans à 5 ans	Échéance plus de 5 ans	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Découvert bancaire	6 559	6 559	—	—	—	6 559
Fournisseur et autres créiteurs	85 694	85 694	—	—	—	85 694
Facilité de crédit	28 137	907	28 870	—	—	29 777
Obligations découlant de contrats de location	2 767	875	1 258	957	—	3 090
Dette subordonnée	25 000	1 750	28 125	—	—	29 875
Déventures convertibles	50 000	2 992	5 984	52 392	—	61 368
	198 157	98 777	64 237	53 349	—	216 363